



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4396

## Texte de la question

M. Christian Cuvilliez interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats admis aux CAPES et CAPET externes 1997 sur liste complémentaire. A l'issue des épreuves des CAPES et CAPET externes, 320 candidats dont 230 en mathématiques ont été déclarés admis sur liste complémentaire. A la date du 9 septembre, seuls 176 d'entre eux ont été recrutés. Au lendemain du vote de loi sur l'emploi des jeunes par l'Assemblée nationale, pourquoi refuser de recruter des jeunes qualifiés, motivés et disponibles ? En conséquence il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin d'obtenir le recrutement des candidats admis en attente d'une affectation.

## Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Cuvilliez](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (11<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4396

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 1997, page 3381

**Réponse publiée le :** 15 décembre 1997, page 4646